



**3^{ème} Conférence Internationale pour la Promotion du
Développement de l'Afrique par la Recherche Scientifique et
l'Innovation**

**La Science au Service des Droits Humains et de la
Société – Perspectives pour l'Afrique**

SYNTHESE DES TRAVAUX

13-14 Octobre 2011
Université du Luxembourg

Sommaire

I. Introduction	4
II. De la conférence plénière	4
III. Les sessions thématiques	5
IV. Des recommandations	9

I. Introduction

La troisième conférence internationale de l'Agence pour la Coopération Scientifique Afrique Luxembourg s'est ouverte ce jeudi 13 octobre 2011 et s'achèvera le vendredi 14 octobre 2011. Les organisateurs sous la présidence du **Dr. Guy TANONKOU** s'intéressent cette année aux finalités de la science pour les sociétés africaines en examinant les rapports entre celle-ci et les droits de l'homme.

Une conférence plénière et cinq sessions thématiques ont constitué le menu des débats entre chercheurs, décideurs politiques, intervenants dans les projets d'aide à la coopération au développement et formateurs européens et africains.

La session plénière a été consacrée à l'analyse de la dimension des Droits de l'Homme dans la coopération scientifique internationale. Les sessions thématiques ont tourné autour de l'efficacité scientifique au développement, des rapports entre Science et décision politique, de la Bonne gouvernance dans des programmes de développement, du rôle des technologies dans l'efficacité de l'aide au développement et finalement sur les dimensions éthiques dans les questions de santé.

Mais avant ces fructueux échanges, les conférenciers ont été ont suivi les allocutions de bienvenue de plusieurs personnalités :

D'abord celle du **Professeur Jean-Frank WAGNER** (Président ACSAL Luxembourg) qui a démontré le rôle de la recherche et de l'innovation dans le développement durable et invité les participants à dégager des éléments de prospective autour de la réduction de l'extrême pauvreté. Ensuite celle de **Monsieur Jacques SANTER** (Ancien Premier Ministre du Luxembourg et ancien Président de la Commission Européenne) a reconnu la complexité du sujet des liens entre droits de l'homme, démocratie et développement. Il a dégagé quatre principes importants que devraient inspirer les politiques de coopération de l'UE et du Luxembourg. Il estime que l'UE devrait :

- Modeler sa politique de coopération
- Organiser le changement
- Favoriser la convergence entre systèmes politiques multipolaire et multilatéral
- Afficher l'exemplarité avec modestie face aux autres puissances

Enfin celle de **Monsieur Guy ARENDT**, Bourgmestre de la Ville de Walferdange qui a accueilli les participants et souhaité plein succès aux travaux.

II. De la conférence plénière

Il est revenu au **Professeur Jean-Paul LEHNERS**, enseignant-chercheur à l'Université du Luxembourg et président de la Commission Consultative des Droits de l'Homme (CCDH) d'introduire les discussions par une analyse de la dimension des Droits de l'Homme dans la coopération scientifique internationale. Partant du projet de plan d'action du programme mondial en faveur de l'éducation de droits de l'homme des nations Unies et de la Déclaration de Venise sur le droit de jouir des bénéfices du progrès scientifique (UNESCO). L'orateur a analysé les domaines dans lesquels existe déjà une dimension des droits de l'homme, comme les missions statements des universités, les droits

et les devoirs des enseignants-chercheurs et des étudiants, la liberté académique. Il termine son exposé par les recommandations fortes suivantes :

- introduire la dimension «droit de l'Homme » dans toutes les activités des Universités des pays du Nord et du Sud.
- introduire la dimension «droit de l'Homme » dans les partenariats au niveau du public et privé.
- les «droit de l'Homme » doivent concerner de manière transversal toutes les catégories professionnelles au sein des Universités.
- mécanismes de contrôle interne des activités de «droit de l'Homme » - réorienter la recherche scientifique
- développer les idées
- être dans les réseaux de formation en accueillant des enseignants menacés

Il est ressorti des questions et des commentaires que les préoccupations sur les droit de l'homme n'est pas récente, mais remonte jusqu'à la Grèce et l'Egypte la Grèce antique.

III. Les sessions thématiques

Les différentes sessions thématiques ont enrichi les échanges des deux journées. La première a poursuivi la réflexion amorcée en plénière sur la question de l'efficacité de l'aide au développement. Partant des effets de la crise financière mondiale, **Madame Mireille EZA**, Directrice du programme NORIA à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie s'intéresse aux modalités d'un partenariat efficace. Elle constate l'absence de concertation et de cohésion débouchant de fois sur de situations de concurrence des initiatives entre partenaires.

Elle affirme que cet échec qui se traduit par la déstructuration des circuits économiques et sociaux des pays du sud met en relief l'unicité de vision proposée et l'absence de concertation entre les acteurs du développement.

Pour expliquer cette réalité **Madame EZA** part des éléments de langage qui figent les postures, expose les mécanismes d'appropriation positifs qu'il conviendrait de mettre en œuvre et propose d'envisager le partenariat à partir de deux notions essentielles : diversité des approches, responsabilités et résultats partagés. Les questions et commentaires ont permis de davantage discuter des responsabilités des donateurs et des bénéficiaires de l'aide, qui doivent agir avec le maximum d'efficacité

Une illustration des modalités de partenariat est offerte dans la présentation du **Dr. Patrice CAYRE**, représentant de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) auprès des institutions européennes, sur les Projets : ERA-Net Africa et de ses futurs appels d'offre. **ERAfrica** est un nouveau Projet de l'Union européenne (type ERAnet) lancé en janvier 2011. Il est destiné à promouvoir la coopération scientifique entre l'Europe et l'Afrique dans le domaine de la science, de la recherche et

de l'innovation pour un développement durable. ERA-Africa un projet européen ambitieux pour développer et entreprendre un partenariat en Science et Technologie entre l'Afrique et l'Europe sur des sujet ou dans des domaines (ex. renforcement des capacités) entièrement à définir par les participants eux-mêmes.

Cette présentation, fait le point sur ce projet ERA-Africa, en rappelle la structure, les participants et les conditions de participation. Son originalité tient au fait que les partenaires tant européens qu'Africains doivent apporter les moyens (matériels et/ou financiers) nécessaires à l'exécution des projets, ceci selon les capacités contributives de chacun. Ces projets sont retenus à l'issue de processus d'appels à projets dont les termes de référence sont définis par les participants. A l'heure actuelle 3 pays africains sont formellement engagés et 4 ou 5 autres envisagent fortement de le faire. ERA-Africa demeure largement ouvert à toutes les participations.

Les rapports entre science et politique en général, et l'apport de la science dans la décision politique n'est pas nouvelle et fait depuis de décennies l'objet de recherches en particulier en Santé publique. **La deuxième session thématique** a été consacrée. **Monsieur Guy WEETS**, vice-président d'ACSAL Luxembourg a alimenté la réflexion en examinant rôle de la science dans l'élaboration des politiques dans le contexte des risques climatiques en Afrique. Les questions qui le préoccupent touchent à l'indépendance du scientifique et la neutralité de ses sources de financement, au rôle pour du chercheur évoluant dans un contexte politique (avocat d'une cause), aux tensions et besoins de conciliation entre le temps de la recherche et le temps politique ainsi qu'aux enseignements qui peuvent être tirés de ces rapports pour l'Afrique.

A ce propos, l'orateur a insisté sur la nécessité d'inscrire la recherche africaine dans les réalités locales et proposer de thèmes ouverts à la collaboration internationale. Il faut revoir les politiques d'accès aux données: toute donnée produite par le soutien des pouvoirs publics ou l'aide internationale doit être disponible aisément et sans frais, ensuite Garantir l'indépendance des universités.

Pour sa part, le **Professeur Alain RENAUT** de l'Université Sorbonne (Paris) se préoccupe des motivations susceptibles de conduire les Etats nantis à améliorer la situation des pays les plus démunis dans un questionnement d'éthique globale. En relevant l'absence d'un Etat mondial et de et des limites de la contrainte normative liée à l'application du droit (logique d'imposition). Il montre que certaines formes éthiques peuvent être invoquées pour expliquer la contribution des pays riches à l'amélioration du sort des « pauvres du monde ». Ce sont les obligations et les motivations à la base de l'engagement pour le développement. Il relève à sa connaissance, trois éthiques, peuvent aider à asseoir l'aide au développement :

1. celle du choix libre de personnes de respecter certaines exigences par le transfert des ressources là ou de besoins existent.
2. l'éthique de la perfection corrélée à l'approche du développement par les capacités est la deuxième base de l'intérêt des pays nantis

3. l'éthique de l'intérêt bien compris des différents acteurs. C'est cette dernière forme qui, selon l'auteur peut expliquer une aide au développement durable.

La protection de la vie par l'accès à l'eau et la sécurité alimentaire a été l'ambition de contributions faites lors de **la troisième session thématique**.

Le **Professeur Jean-Noël PODA**, Directeur de Recherche en Hydrobiologie à l'Institut de Recherche en Science de la Santé (Burkina Faso) s'est penché sur la problématique de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le contexte de la rareté de la ressource: un indicateur de la bonne gouvernance et de la démocratie.

Il constate d'abord que la plupart des civilisations sont nées auprès des grands cours d'eau et lacs où la pérennité des masses d'eau a été un facteur décisif du développement ; que les mythes et les coutumes sont très souvent associés à l'eau, aux fleuves, aux lacs, aux puits, les épisodes de la vie des peuples sont marqués de façon dramatique ou miraculeuse par les rapports avec l'eau ; que l'accès à la ressource eau et à l'assainissement et les visions conflictuelles selon la position des différents acteurs (rural et urbain, Etat et population, autochtone et migrant) est un indicateur clé de la bonne gouvernance et de la démocratie.

En prenant l'exemple de la recherche interdisciplinaire autour du barrage de Ytenga au Burkina Faso il plaide pour une volonté politique nécessaire à la mobilisation des moyens nécessaires à l'accès à l'eau dans une perspective interdisciplinaire. Il souligne également la nécessité de la mise en place de comité de gestion représentative des utilisateurs pour la durabilité des projets.

Madame Maimouna CISSE, Directrice de la transformation alimentaire au Ministère des Mines et de l'Industrie (Sénégal) apporte à nos échanges une réflexion sur la Gouvernance de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest. Elle assoit sa présentation sur la détresse alimentaire qui sévit en Afrique de l'Est. Selon elle, cette situation est due à des causes très profondes (l'instabilité politique, les conflits armés, les problèmes de gouvernance, le pouvoir croissant des marchés financiers, notamment avec la spéculation sur les bourses des matières premières agricoles alimentaires) et la sécheresse, le plus souvent invoquée, n'a qu'un effet déclencheur. Elle en appelle à la conception des outils de régulation des marchés. Revenant sur le lien entre recherche droits de l'homme et développement, elle revient sur des initiatives de succès dans le domaine du développement agricole.

La quatrième session de la première journée avait en toile de fond la question inéluctable de l'efficacité de l'aide au développement et des conditions de sa réalisation à travers le rôle de technologies (anciennes/nouvelles comme Internet). Dans sa contribution portant sur une analyse critique de l'efficacité de l'aide au regard du développement durable **Madame Séverine BLAISE**, enseignante-chercheuse au Centre des Nouvelles Etudes sur le Pacifique de l'Université de la Nouvelle-Calédonie rappelle le constat unanime de l'échec des programmes de développement préconisés au Sud. Elle note la persistance de la pauvreté et des inégalités au Nord comme au Sud.

L'analyse de l'efficacité de l'aide au développement est faite ici à travers l'étude de l'intégration effective des principes du développement durable dans la définition et dans l'évaluation des programmes d'assistance. En recourant à une revue de littérature et quelques faits stylisés, l'oratrice identifie les grandes tendances de l'aide verte et pointe certaines contradictions. En dépit du consensus sur l'impasse du développement industrialiste actuel et des multiples évidences scientifiques qui le fondent, elle démontre qu'aucune réorientation des stratégies de développement préconisées n'a eu lieu.

Une des conclusions, peut être pas nouvelle est celle qui consiste à reconnaître que la crise actuelle est à la fois une crise du modèle de développement industrialiste et, plus généralement, une crise de la « science » économique. Celle-ci appelle à ramener l'éthique « au cœur du questionnement économique ». Une recommandation à retenir de cet exposé est celle d'un changement drastique des programmes de réformes imposés par la pratique de la conditionnalité et de la pensée économique qui les sous-tend.

Deux contributions sont venues étayer les contradictions du modèle economico-politique de du monde contemporain. **Madame Dominique LACROIX**, Présidente de la Société Européenne de l'Internet part du constat : La capacité transformatrice de l'Internet et des écarts entre ce potentiel et les réalités. Ces dernières indiquent qu'une redéfinition de l'organisation du monde est en cours, que le sens de cette transformation n'est pas inscrit d'avance. Des forces contradictoires sont à l'œuvre : des puissances préexistantes, de nouveaux acteurs aux ambitions de puissance eux aussi et des forces d'émancipation des populations.

La **cinquième session** a été consacrée aux enjeux d'éthique et de droits de l'homme à travers la contribution du **Professeure Michèle GUILLAUME-HOFNUNG**, chercheure à l'Université de Paris 11. Même menée pour le bien des populations, la recherche en santé publique soulève de nombreuses questions éthiques, notamment en Afrique. La préoccupation centrale de **Madame GUILLAUME-HOFNUNG** se trouve résumée dans la question suivante : L'éthique peut-elle se concevoir de manière sectorielle et géographiquement modulable ? Autrement dit peut-on concéder une multiplicité d'éthiques modulables au gré des professions ? Elle y répond en invitant à un dialogue entre l'éthique et les droits humains dans lequel ces derniers serviraient de la boussole à l'éthique.

Enfin, le **Dr. Basile NGONO**, consultant à ACSAL part du constat selon lequel le continent africain est un espace d'effectuation des recherches et des projets de santé publique pour des raisons nobles mais le plus souvent pour des raisons non avouées pour s'interroger sur l'intégration de l'éthique de la recherche dans les projets de santé publique en Afrique. Les conditions et modalités de cette intégration ont fait l'objet du débat qui a montré le besoin de développer la formation et la recherche en bio éthique en Afrique, et d'appuyer les structures nationales d'évaluation de la dimension éthique dans les protocoles de recherche.

La deuxième journée fut ouverte par 2 conférences plénières. La première fut animée par la **Professeure Nébila MEZGHANI**, chercheure à l'Université de Tunis (Tunisie). Sa préoccupation a été de démontrer que la protection juridique du patrimoine culturel traditionnel est au service du développement durable. Le folklore et les savoirs traditionnels ont une très grande importance. Ces expressions culturelles traditionnelles se trouvent aujourd'hui, plus que jamais menacées de

standardisation, de détournement et de dénaturation. **Madame MEZGHANI** met l'accent sur l'incidence de la protection du patrimoine culturel traditionnel sur le développement durable. Il s'agit pour elle de connaissances scientifiques, techniques ou artistiques, issues du patrimoine culturel traditionnel et relevant de domaines très variés tels que le domaine médical, pharmaceutique, biologique, écologique, agricole, artisanal, musical... Elle expliqua que ce patrimoine culturel traditionnel représente souvent la principale partie du patrimoine national dans plusieurs pays en Afrique.

Il y a donc lieu de garantir sa protection dont l'intérêt réside dans les avantages procurés par ces ressources traditionnelles. Associés aux ressources génétiques, les savoirs traditionnels constituent pour les pays possédant une riche biodiversité, un moyen de participer activement au marché mondial des échanges et, par là même, de contribuer au développement du pays.

Le Professeur Lamine GUEYE, Directeur de l'U.F.R. des Sciences de la Santé de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal) se pencha sur les maladies chroniques non transmissibles en Afrique : une priorité dans la recherche en santé. L'un des problèmes en santé publique est les maladies chroniques non transmissibles (MCNT). Les plus fréquentes sont le diabète et les maladies cardiovasculaires, cérébrales et rénales qui sont responsables d'une morbi-mortalité considérable mais également d'une charge financière difficile à supporter pour les systèmes de santé même dans les pays développés.

Le Professeur GUEYE regretta le fait qu'en Afrique, depuis la période des indépendances, les programmes de santé publique se sont surtout intéressés à la lutte contre les maladies infectieuses, négligeant ainsi les maladies chroniques non transmissibles. Il précisa qu'en Afrique, la mortalité liée aux MCNT dépasse largement celle du Sida, du paludisme et de la tuberculose réunis, tel que décrit dans un rapport de l'OMS en 2005. Donc, il conclut que la recherche en santé publique et les programmes de soins de santé doivent considérer les MCNT comme une priorité en Afrique.

La session 6 fut dédiée aux enjeux d'éthique et de droits de l'homme à travers la contribution de **Monsieur Christian BYK**, Juge à la cour d'appel de Paris et secrétaire général de l'Association Internationale Droit, Ethique et Science. **Monsieur BYK** discuta la question de savoir si les comités d'éthique des pays en développement ont-ils besoin d'un cadre juridique ? Il souligna déjà dans son résumé que l'évaluation éthique des protocoles de recherche est un principe incontournable des règles internationales. Ceci doit s'appliquer à la recherche biomédicale chez l'humain et doit rester à cet égard un rôle central aux comités d'éthique de la recherche. Ces comités existent aujourd'hui dans tous les pays développés, et Monsieur Byk précise l'encadrement de ce comité par un code juridique est susceptible de poser des questions substantielles, plus particulièrement de leur implantation dans les pays africains. Mais il fixe le cap en soulignant que un cadre juridique peut renforcer leur capacité à remplir leur mission.

IV. Des recommandations

De nombreuses recommandations ont été formulées par les orateurs pendant les deux journées dans l'optique de mettre la science au service du développement en prenant en compte les droits de l'homme. Nous les reprenons de manière synthétique afin de permettre à l'assemblée de les adopter.

Au plan stratégique, il importe de :

- modeler la politique de coopération en y intégrant les droits de l'homme comme un indicateur de qualité et de l'efficacité des projets ;
- changer les discours et les pratiques des politiques de développement en favorisant l'appropriation des projets au niveau institutionnel et par les populations concernées durant tout le processus (diagnostic, mise en œuvre, pérennisation) ;
- veiller à l'indépendance et à la prise en compte réelle de l'expertise scientifique dans la formulation de politiques de coopération et la mise en œuvre de projets de développement ;
- renforcer la gouvernance des institutions étatiques sans lesquelles aucun développement durable n'est envisageable ;
- investir dans la recherche de nouveaux de modèles de développement en prenant en compte les limites du modèle actuel ;
- développer la formation et la recherche en bio éthique en Afrique, et d'appuyer les structures nationales d'évaluation de la dimension éthique dans les protocoles de recherche.

Sponsors:

